

INFORMATIONS - DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-après une série d'informations au sujet des inscriptions au collège de Seysses.

1- MODALITES D'INSCRIPTION :

Les imprimés du dossier d'inscription seront distribués à tous les élèves concernés à partir du 10 juin 2022, par l'école dans laquelle est actuellement scolarisé votre enfant.

Afin de préparer le dossier, nous vous encourageons à réunir d'ores et déjà les pièces ci-dessous.

Aucun dossier ne peut être traité sans l'ensemble des documents suivants :

- 1 photo d'identité (à coller sur le dossier d'inscription)
- Photocopie de la carte d'identité de l'élève et des responsables légaux (ou passeport)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du délibéré de jugement en cas de séparation – garde de l'enfant (le cas échéant)
- RIB
- Photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations)

Le dossier d'inscription devra être complété pour le **mercredi 15 juin**, date à laquelle nous procéderons à l'inscription de votre enfant. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

RETOUR DU DOSSIER COMPLET
Mercredi 15 juin 14h-18h30
Salle de restauration du groupe scolaire Flora Tristan 3, avenue Rol-Tanguy 31600 Seysses



L'accès se fera par le portillon de l'école élémentaire, ouvrant sur le parvis de l'école au niveau du rond-point (accès aux 2 écoles).
Si vous êtes véhiculés, vous pourrez stationner en épis, le long de l'avenue Rol-Tanguy, entre la gendarmerie et l'école.



INFORMATIONS - DOSSIER D'INSCRIPTION

2- INFORMATIONS DIVERSES :

- Régimes de demi-pension et régimes de sorties :

Dans le dossier d'inscription, vous devrez choisir le régime de demi-pension et celui de sortie. Vous pourrez modifier ces régimes jusqu'à la diffusion des emplois du temps définitifs de votre enfant (mi-septembre environ). Cette période de réflexion vous permettra de prendre connaissance du programme proposé par l'Association Sportive ainsi que des éventuelles modifications d'emploi du temps.

Pour rappel les régimes de sorties correspondent aux règles suivantes :

REGIME ROUGE	L'élève entre et sort aux heures normales d'ouverture et de fermeture de l'établissement. Il est <u>obligatoirement</u> présent au collège de 8h25 à 17h00 .
REGIME ORANGE	L'élève entre en début de journée et sort en fin de journée en fonction des heures de son emploi du temps annuel .
REGIME VERT	L'élève est autorisé à arriver plus tard en début de journée et à repartir plus tôt en fin de journée en cas d'absence d'un professeur ou de suppression d'un cours par la direction.

- Règlement intérieur et liste de fournitures :

Le **règlement intérieur** de l'établissement ainsi que la **liste des fournitures** vous seront communiqués dès finalisation par les futures équipes enseignantes et éducatives. Vous pourrez **les consulter sur la page d'accueil de l'ENT début juillet (accès sans compte ni identifiant)**. Il suffira de vous connecter au lien suivant :

<https://seysses.college.haute-garonne.fr>

- Rentrée des classes de septembre 2022 :

Rentrée des élèves de 6^{ème}

Jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9h30. Les élèves sont libérés à 17h.

L'organisation de cette journée de rentrée fera l'objet d'un article sur l'ENT consultable à partir de début juillet sur la page d'accueil.

En raison de l'accueil des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}, les élèves de 6^{ème} n'auront pas cours le vendredi 2 septembre.

Début des cours selon l'emploi du temps provisoire le lundi 5 septembre 2022.

*Nathalie BOUSQUET-DREUX
Principale du collège de Seysses
(au 1^{er} septembre 2022)*

*Filipe ANTUNES
Principal du collège Bétance de Muret
Principal-constructeur du collège de Seysses*